

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 30 AVRIL 2014 À 19 h 30

L'an deux mil quatorze, le trente avril, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Crégy-lès-Meaux, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard CHOMONT, maire.

Etaient présents :

M. Gérard CHOMONT, maire, M. Francis BAUDIS, Mme Joëlle BORDINAT, Mme Gisèle DEVIE, M. Luc AIREAULT, Mme Nicole LEKEUX, M. Youssef IDRISSE-OUAGGAG, Mme Jeannine FOUILLET, adjoints, M. Boudjema HAMELAT, Mme Elisabeth GASBARIAN, Mme Sabine ABA, Mme Ginette SYLVANISE, Mme Nathalie CHARTIER-HEBERT, Mme Valérie MEYNENT, M. Frédéric LAMIDET, M. Bruno ROUGIER, Mme Estelle DROIN-BALLIOT, M. Guillaume LANDAT, Mme Danièle ROUX, Mme Marie-Yvonne LE BIHAN, M. Louis MENDY, M. Jacques NEDELLEC, conseillers.

A donné pouvoir :

***M. Guy Pipet a donné pouvoir à Mme Gisèle Devie
M. Lionel Texier a donné pouvoir à Mme Joëlle Bordinat
M. Carlos Mendes a donné pouvoir à M. Louis Mendy
Mme Khedidja Nebzry a donné pouvoir à M. Jacques Nédellec***

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 30.

19H40 arrivée de Mme Le Bihan.

Mme Valérie Meynent est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 avril 2014.

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Elaboration du PLU : débat sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

M. le Maire reprend le compte-rendu de la réunion du 18 février 2014 fait par le cabinet Environnement Conseil.

- Le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France)

Rappel de la surface urbanisée de la commune : 125,29 hectares, ceci laisse une possibilité d'extension de 6,25 hectares afin d'être en adéquation avec le SDRIF de 2013.

M. le Maire informe que la surface du projet des Closeaux sera de 6,25 hectares et non de 8 comme initialement prévu. Le nombre de logements sera donc diminué en conséquence.

M. le Maire rapporte que pour M. Gamaury (DDT de Seine et Marne), le lotissement de la ZAC de Chaillouet peut être intégré en zone urbaine, même si actuellement le PIG interdit l'urbanisation des lots restant à bâtir. Il en est de même pour la parcelle localisée dans la ZAC de la Porte Rouge.

- Le PADD

Concerne :

- L'extension de la zone à vocation économique à l'Ouest du territoire (ZAC Chaillouet) offrant un potentiel de 25 hectares,
- L'intégration de l'ensemble du potentiel offert par le SDRIF dans le site des Closeaux (prise en compte ou non des petits jardins de long du nouveau cimetière),

M. le Maire ajoute que la commune est tenue d'avoir 25% de logements sociaux, or aujourd'hui, elle paie une amende, ce pourcentage n'étant pas atteint.

M. le Maire tient à préciser que les futurs P.L.U. seront dorénavant communautaires, ce qui entrainera un dessaisissement de leur compétence en matière d'urbanisme.

M. Nédellec prend la parole et indique qu'il est difficile pour lui de débattre sur la question, aucun document n'ayant été fourni sur cette question. M. le Maire répond que lors d'un débat, chacun amène ses idées pour les soumettre à l'assemblée, de plus des documents avaient été fournis aux conseillers lors du débat concernant l'enquête publique des Closeaux et la mise en compatibilité du POS où des éléments concernant le PLU ont été repris.

Une série de questions-réponses s'engage.

M. Nédellec souhaite connaître le coefficient d'occupation des sols dans le P.L.U. M. le Maire indique que les nouvelles lois en matière d'urbanisation interdisent l'instauration d'un COS mais que d'autres critères peuvent entrer en jeu pour limiter l'urbanisation, comme la distance par rapport aux limites séparatives.

M. Nédellec rappelle que lors de sa précédente mandature M. le Maire était en négociation avec le préfet pour réduire la zone de sécurité de Chaillouet, et souhaite savoir où en est cette démarche ? M. le Maire répond que la préfecture a refusé cette demande.

M. Nédellec souhaite savoir si projet qui devait se faire au niveau de l'entreprise ALTEC, ruen Duflocq était toujours d'actualité ? M. le Maire répond que non et qu'il n'a aucune information sur le devenir des terrains de cette société.

M. Baudis tient à faire remarquer que le débat n'en est pas un, mais qu'il est tout simplement réduit à « un jeu de questions-réponses ». Par conséquent, pour revenir au sujet, il souhaite connaître ce que préconise l'opposition en matière d'urbanisme et les projets qu'elle souhaiterait voir aboutir ?

M. Nédellec répond que la liste qu'il a menée lors des élections municipales n'ayant pas été élue cela signifie que les Crégyssois n'ont pas adhéré à leurs idées et par conséquent qu'il ne soumettra aucune proposition en matière d'urbanisme.

Mme Le Bihan souhaite savoir s'il y a un prochain projet d'urbanisation des terrains situés en contre bas de la mairie ? M. Baudis intervient en précisant que le conseil n'est pas là pour répondre à des questions mais pour débattre sur les projets d'aménagement dans le cadre du PLU. Monsieur le Maire ajoute que si un tel projet était d'actualité, il en informerait l'ensemble de la population ainsi que l'opposition.

M. le Maire décide de clore le débat.

2. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2014.

Mme Bordinat prend la parole.

Dans le cadre du vote des taux de l'année 2014, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité locale.

TAXES	TAUX Pour l'année 2014	PRODUIT
Habitation	17.75	847 740
Foncière (bâti)	36.73	1 615 753
Foncière (non bâti)	96.85	27 699
	TOTAL	2 491 192

Ce total de 2 491 192 € correspond au produit attendu de la fiscalité directe locale.

M. Nédellec demande pourquoi les taux sont déjà inscrits sur l'état 1259 et si le Conseil Municipal n'était pas considéré comme une simple « chambre d'enregistrement » ? M. Baudis lui rappelle que lors de la séance du 16 avril dernier il n'avait fait aucune remarque lors du Débat d'Orientation Budgétaire où Mme Bordinat avait affirmé que les taux resteraient inchangés pour 2014. M. Baudis ajoute que cette remarque n'a pas lieu d'être.

M. le Maire ajoute qu'il souhaiterait pouvoir baisser les taxes, mais que ceci est impossible avec la baisse des dotations de l'état et le financement de la réforme des rythmes scolaire. De plus, le receveur préconise de ne jamais diminuer les taxes car il s'agirait d'une erreur de gestion. M. le Maire rappelle qu'il a été obligé d'augmenter les taxes en 2009 et que depuis cette date les taux n'ont jamais changé. Il ajoute que le financement des rythmes scolaires se fera sans augmentation des taxes communales, que la vie sur la commune est chère, ce qui n'empêche pas certaines personnes de mettre leurs enfants dans des écoles privées.

M. Nédellec tient à intervenir, car il estime que les propos tenus par Monsieur le Maire lui sont personnellement adressés et il aimerait qu'on ne l'attaque pas sur des questions qui touchent sa vie privée. Il ajoute que si ses enfants sont dans le privé c'est pour des questions de choix religieux. M. le Maire trouve dommage qu'il ait pris ses propos pour lui. Il ajoute qu'il ne faut pas tout mélanger, autour de cette table il y a le respect de la laïcité et que toutes les écoles privées ne sont pas catholiques.

La délibération est passée au vote :

21 voix pour et 6 abstentions (Mme Le Bihan, Mme Roux, M. Mendy, M. Mendes, M. Nédellec et Mme Nebzry)

3. Budget principal de la commune – exercice 2014.

Mme Bordinat prend la parole et demande d'ajouter l'annexe 4 C1.1 « Autres éléments d'informations – Etat du personnel au 1^{er} janvier 2014 ».

Le Budget Primitif est le premier acte budgétaire annuel de la collectivité. Il présente les dépenses et les recettes prévisionnelles de l'année à venir. Il est soumis à l'assemblée délibérante dont le vote a pour objet d'autoriser son exécution dans la limite des sommes inscrites.

Le budget 2014 de la commune s'équilibre de la façon suivante :

- 5 204 259,28 € en section de fonctionnement pour des dépenses et recettes de gestion courante
 - 850 032,11 € en section d'investissement pour des dépenses et recettes affectant directement le patrimoine de la commune
- Pour un total de 6 054 291,39 €

Le compte Administratif de 2013, voté le 14 février 2014, fait ressortir un résultat de clôture excédentaire pour les deux sections qui servira à alimenter le budget primitif de 2014 :

- 542 838,65 € en fonctionnement
 - 311 874,24 € en investissement
- Pour un total de 854 712,89 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre 11 – charges à caractères générales : 1 735 063€.

21 voix pour et 6 abstentions.

Chapitre 12 – charges du personnel : 2 256 545 €, soit une augmentation de 293 775 €.

M. Mendy souhaite savoir ce que ceci représente en pourcentage. Mme Bordinat annonce une augmentation de 14,96 %.

21 voix pour et 6 abstentions.

Chapitre 65 – Autres charges, gestion courante : 338 936 €.

21 voix pour et 6 abstentions.

Chapitre 66 – Charges financières : 100 000 €.

21 voix pour et 6 abstentions.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 199 225 €

21 voix pour et 6 abstentions.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : prévision de 100 000 €.

21 voix pour et 6 abstentions.

Chapitre 023 – Virement à la section investissement : prévision de 404 733 45 € (ce montant se retrouve dans le chapitre 021).

21 voix pour et 6 abstentions.

Chapitre 42 – opération d'ordre entre section : 69 756,83 € (amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles).

21 voix pour et 6 abstentions.

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre 013 – Atténuation des charges : 32 000 € sont prévus à l'article 6419 pour le remboursement des salaires des agents en arrêt maladie.

21 voix pour et 6 abstentions.

Chapitre 70 – produits des services : Il est prévu 312 550 €. Redevances à caractère culturel, de loisirs, des services périscolaires, et occupation du domaine public (ErDF – SFR – GRDF etc).

21 voix pour et 6 abstentions.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : Il est prévu 2 766 963 €.

21 voix pour et 6 abstentions.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 078 966 €.

21 voix pour et 6 abstentions.

Chapitre 75 – Produits de gestion courante : 40 358,86 €. Cela concerne le revenu des immeubles réajusté, les produits divers de gestion courante comme la participation forfaitaire de 10 528,86€ de l'Ecole Intercommunale des Sports pour l'occupation du gymnase et de la maison des jeunes.

21 voix pour et 6 abstentions.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 23 586 € de prévus. A l'article 7718 pour les remboursements d'assurances suite à des dégradations et des frais d'avocats.

21 voix pour et 6 abstentions.

Chapitre 78 – Reprise de provision semi-budgétaire : 406 996,77 € (SNC du Bourdeau).

21 voix pour et 6 abstentions.

Chapitre 002 – Résultat reporté 2013 : 542 838,65 €

21 voix pour et 6 abstentions.

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 21 000€ correspondant au solde du P.L.U (frais de réalisation).

21 voix pour et 6 abstentions

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 424 624,65€

21 voix pour et 6 abstentions

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts : 166 176€ correspondant au capital de l'année à rembourser.

21 voix pour et 6 abstentions

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre 010 – Dotations fonds divers réserve : 62 770,59 € correspondant au FCTVA et à la taxe d'urbanisme.

21 voix pour et 6 abstentions

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 404 733,45€

21 voix pour et 6 abstentions

Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section : 69 756€ correspondant aux immobilisations corporelles et incorporelles.

21 voix pour et 6 abstentions

Chapitre 001 – Résultat reporté : 311 874,24€

21 voix pour et 6 abstentions

La délibération est passée au vote :

21 voix pour et 6 abstentions (Mme Le Bihan, Mme Roux, M. Mendy, M. Mendes, M. Nédellec et Mme Nebzry)

4. Budget assainissement – exercice 2014.

Le budget 2014 du service assainissement s'équilibre en reprenant les résultats d'exécution de l'année 2013 à hauteur de :

- Chapitre 002 une somme de 70 421,59€ en section d'exploitation
 - Chapitre 001 une somme de 661 244,13€ en section d'investissement
- 21 voix pour et 6 abstentions

Section d'exploitation

DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 253 000€

21 voix pour et 6 abstentions

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 17 000€. Ce montant ne peut dépasser 7,5% des dépenses réelles.

21 voix pour et 6 abstentions

Chapitre 023 – Virement de la section investissement : 40 944,21€. Ce chapitre ne donne pas lieu à l'émission de mandat et ne comporte pas d'article suivant l'instruction budgétaire et comptable M49.

21 voix pour et 6 abstentions

Chapitre 42 – Opération d'ordre entre section : 21 154,44€ relatif aux travaux sur le réseau d'assainissement.

21 voix pour et 6 abstentions

RECETTES

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises : 260 000€

21 voix pour et 6 abstentions

Chapitre 042 – Opération d'ordre entre section : 1 677,06€

21 voix pour et 6 abstentions

Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté de 2013 : 70 421,59€

21 voix pour et 6 abstentions

Section investissement

DEPENSES

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 690 001,62€

21 voix pour et 6 abstentions

Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section : 1 677,06€

21 voix pour et 6 abstentions

RECETTES

Chapitre 021 – Virement de la section exploitation : 40 944,21€

21 voix pour et 6 abstentions

Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section : 21 154,44€

21 voix pour et 6 abstentions

Chapitre 001- Excédent d'investissement reporté de 2013 : 661 244,13€

21 voix pour et 6 abstentions

La délibération est passée au vote :

21 voix pour et 6 abstentions (Mme Le Bihan, Mme Roux, M. Mendy, M. Mendes, M. Nédellec et Mme Nebzry)

5. Budget eau potable – exercice 2014.

Le budget 2014 du service Eau Potable s'équilibre en reprenant les résultats d'exécution de l'année 2013 à hauteur de :

- Chapitre 002 une somme de 43 541,66€ en section d'exploitation
 - Chapitre 001 une somme de 15 165,87€ en section d'investissement
- 21 voix pour et 6 abstentions

Section d'exploitation

DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère générales : 11 300€

21 voix pour et 6 abstentions

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 200€6 abstentions

RECETTES

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises : 48 000€

21 voix pour et 6 abstentions

Section d'investissement

DEPENSES

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 64 207,53€

21 voix pour et 6 abstentions

RECETTES

Chapitre 021 - Virement de la section exploitation : les recettes proviennent du virement de la section d'exploitation vers le chapitre 023 – Virement à la section investissement : 78 914,39€

21 voix pour et 6 abstentions

Opération d'ordre entre section

Dotation aux amortissements

Chapitre 042 – en dépenses d'exploitation

Chapitre 040 – en recette d'investissement

927,27€

Transfert de subvention d'équipement

Chapitre 042 – en dépenses d'exploitation

Chapitre 040 – en recette d'investissement

800€

La délibération est passée au vote :

21 voix pour et 6 abstentions (Mme Le Bihan, Mme Roux, M. Mendy, M. Mendes, M. Nédellec et Mme Nebzry)

Le Maire remercie Mme Duvillard, nouvelle responsable du service financier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.